



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Relations avec la Turquie

Question au Gouvernement n° 3444

#### Texte de la question

#### RELATIONS AVEC LA TURQUIE

**M. le président.** La parole est à Mme Sabine Thillaye.

**Mme Sabine Thillaye.** Le Gouvernement d'Ankara semble se laisser emporter dans une course à l'outrance et à l'outrage.

L'outrance, c'est celle qui s'exprime par la voix de son président qui ne trouve plus de mots assez forts pour tenter de se racheter un crédit intérieur aux dépens de l'Europe.

Les multiples rodomontades auxquelles il se livre ne doivent pas cacher son ambition, celle d'une expansion territoriale et d'influence dont nous ne devons pas être dupes.

L'outrage, c'est celui de l'insulte à notre pays qui, lui, ne s'est jamais départi de son idéal, celui d'une nation unie autour de sa citoyenneté et qui s'exprime dans un cadre laïque.

Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, il n'est pas besoin de souligner la consternation de la représentation nationale devant un tel comportement qui trahit le message de liberté de notre république, car de nombreuses interventions la montrent. Les propos du président turc sont inacceptables et attisent les revendications de minorités activistes.

Nous saluons le soutien de nombreux États européens qui n'acceptent pas cette mise en cause et cette fuite en avant. Les conséquences de tels agissements pourraient être néfastes et nous devons désormais agir pour trouver une issue en évitant la surenchère.

La France doit œuvrer pour une réaction européenne commune. L'Union européenne doit affirmer, sur la scène internationale, ses principes démocratiques et la liberté de conscience. Le Conseil européen avait déjà appelé la Turquie à l'apaisement, pour lancer un programme politique constructif, soulignant qu'à défaut la Turquie serait encore plus isolée sur la scène internationale.

Monsieur le ministre, quelle signification a le rappel de notre ambassadeur en Turquie ? Quelle réponse concrète la France et l'Union européenne peuvent-elles apporter à ces manœuvres inacceptables ?  
(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.

**M. Franck Riester,** ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette séquence turque

s'inscrit dans le prolongement de nombreux autres épisodes qui traduisent, ne nous y trompons pas, la volonté de la Turquie d'étendre son rayonnement et son emprise sur plusieurs régions voisines.

**M. Maxime Minot.** On ne comprend rien !

**M. Erwan Balanant.** Vous n'avez qu'à moins gueuler !

**M. Franck Riester, ministre délégué.** Cela fait suite au viol, qui dure depuis des mois, de l'embargo libyen ; cela fait suite à l'envoi de mercenaires dans le Haut-Karabakh en soutien à l'Azerbaïdjan ; cela fait suite aux manœuvres encourageant les explorations gazières en Méditerranée orientale, dans les eaux territoriales ou les zones économiques exclusives chypriotes ou grecques ; cela fait suite à l'absence de condamnation par la Turquie de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine ; cela fait suite aux déclarations scandaleuses du président Erdogan au sujet du Président de la République française.

**M. Julien Dive.** C'est laborieux !

**M. Franck Riester, ministre délégué.** Ce sont autant de gestes de M. Erdogan que la France dénonce avec force et, avec elle, l'ensemble des pays européens. Le prochain Conseil européen de décembre devra être l'occasion d'organiser la réplique européenne.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sabine Thillaye](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3444

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Commerce extérieur et attractivité

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur et attractivité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 octobre 2020](#)